

Accueillir la différence ?

L'accueil est un droit pour tous les enfants. Aussi, un pas supplémentaire est franchi puisqu'un partenariat a récemment vu le jour entre l'ONE et l'AWIPH.

L'objectif est à la fois de favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap et de créer un partenariat solide et durable entre les deux institutions en vue de favoriser au maximum l'inclusion sociale de ces enfants dans tous les milieux d'accueil (collectif et familial ordinaire) reconnus par l'ONE.

Accueillir des enfants porteurs de handicap en milieu d'accueil ordinaire.

Cela fait de nombreuses années que l'ONE mène une réflexion sur l'ouverture des milieux d'accueil «ordinaires» aux enfants à besoins spécifiques. Le code de qualité de l'accueil précise d'ailleurs que «Le milieu d'accueil favorise l'intégration harmonieuse d'enfants ayant les besoins spécifiques, dans le respect de leur différence».

Le contrat de gestion énonce aussi, qu'«en vue de mieux répondre aux besoins des familles, l'Office poursuit, sur base du code de qualité de l'accueil, l'accompagnement et le soutien des projets d'accueil d'enfants à besoins spécifiques par les milieux d'accueil classiques».

En accueillant un enfant différent, le milieu d'accueil s'engage à apporter une attention particulière qui bénéficiera à l'ensemble des enfants accueillis. Cette démarche est une invitation à augmenter la qualité d'accueil globale.

Tous les milieux d'accueil sont-ils adaptés à accueillir tous les enfants porteurs de handicap?

En effet, chaque cas étant différent, cela demande des adaptations particulières. Il faut savoir que pour près de 70% d'enfants à besoins spécifiques, l'accueil ne nécessite pas des adaptations trop importantes. Par ailleurs, comme pour tout enfant, il est demandé de fournir un certificat médical attestant du fait que l'enfant peut fréquenter un milieu d'accueil collectif ordinaire. Ceci étant, nous ne visons pas l'accueil «à tout prix», il faut bien entendu que l'équipe soit partante, que le lieu soit adapté aux besoins spécifiques de l'enfant sans porter préjudice aux autres enfants. Cependant, afin de sortir de la logique d'exclusion, à priori, nous souhaitons que la réflexion autour de l'accueil de ces enfants soit préalable à la requête. Néanmoins, lorsque la demande est là et que la réflexion autour de l'accueil de l'enfant mène à un refus, il devra être motivé et ce, dans l'intérêt de l'enfant. Pour l'accompagnement de cette réflexion, tous les milieux d'accueil ont été mis au courant des différentes possibilités et aides mises en place par les dispositifs.

Quels sont ces dispositifs?

En Wallonie, 9 projets sont subventionnés par la Région via l'AWIPH. Ils sont à la disposition de tous les types de milieux d'accueil «classiques». Ils ont pour missions de faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap en cherchant avec le milieu d'accueil les meilleures solutions.

Ces aides sont multiples et spécifiques à chaque dispositif. Il existe des aides:

- à la réflexion pour faire évoluer les représentations;
- à l'élaboration de projet d'accueil spécifique;
- à la réflexion portant sur l'aménagement de l'espace, de l'organisation;
- à la constitution et la mise en place d'un réseau autour de l'enfant en milieu d'accueil;
- à l'octroi d'un renfort à l'équipe, le temps d'une formation, ou un soutien à l'heure des repas,...

Ces initiatives ne proposent donc pas la même chose, mais leur intervention est gratuite pour le milieu d'accueil et n'engendre aucun coût supplémentaire pour les enfants.

Rôle de l'ONE

Pour mener à bien cette action, il est essentiel de soutenir, d'accompagner les équipes des milieux d'accueil collectifs, ainsi que les accueillantes à domicile, pour que cette mixité puisse être enrichissante pour tous les enfants. Ainsi, l'Office, via ses agents de terrain (Coordinatrice(teur)s accueil, Agents conseil et Conseillers pédagogique), peut apporter son soutien afin que l'offre d'accueil soit de qualité, que les besoins de l'enfant soient effectivement couverts et que l'accueil en milieu ordinaire soit en adéquation avec ses besoins.

Pour obtenir les coordonnées des dispositifs travaillant dans votre Province, n'hésitez pas à prendre contact avec votre Coordinatrice(teur) accueil ou votre Agent conseil. Les coordonnées figurent également sur le site de l'AWIPH à cette adresse http://www.awiph.be/AWIPH/projets_nationaux/petite_enfance/petite+enfance.html

Hanane Ismaïli,
ONE - Gestionnaire projet -
Intégration d'enfants porteurs de handicap dans les milieux d'accueil